

# APERÇU DU FONDS

## Veritas Canadian Equity Fund – Catégorie F

Le 1<sup>er</sup> mai 2018

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Veritas Canadian Equity Fund – parts de catégorie F que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Veritas Asset Management Inc. (« Veritas ») au numéro sans frais 1-866-646-8783 ou à l'adresse [info@veritasfunds.com](mailto:info@veritasfunds.com) ou visitez [www.veritasfunds.com](http://www.veritasfunds.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

| Bref aperçu  |  |                                       |   |
|--|--|---------------------------------------|---|
| <b>Code du Fonds :</b>                                     | VAM 201  | <b>Gestionnaire du Fonds :</b>        | Veritas Asset Management Inc.   |
| <b>Date de création de la catégorie :</b>                  | 1er mai 2018   | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Veritas Asset Management Inc.   |
| <b>Valeur totale du Fonds au 1<sup>er</sup> mai 2018 :</b> | Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau. | <b>Distributions :</b>                | Annuellement au plus tard le 31 décembre. Les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>                  | Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau. | <b>Placement minimal :</b>            | 1 000 \$ pour le placement initial<br>500 \$ pour chaque placement supplémentaire   |

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse, mais il peut également investir dans d'autres titres. Le Fonds investira dans un portefeuille de titres concentrés choisis par le gestionnaire de portefeuille sur le fondement (en partie) des recommandations de Veritas Investment Research fondées sur une analyse fondamentale appliquant les principes de la juricomptabilité. Dans l'élaboration du portefeuille de placements du Fonds, le gestionnaire de portefeuille cherchera à atténuer le plus possible la volatilité.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 1<sup>er</sup> mai 2018. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

10 principaux placements (1<sup>er</sup> mai 2018)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (1<sup>er</sup> mai 2018)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

### Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

**Veritas estime que le risque de ce Fonds est moyen.**

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Veritas. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible

Faible à moyen

Moyen

Moyen à élevé

Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds. Toutefois, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

## À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- pensent effectuer un placement à long terme;
- veulent avoir accès à des investissements fondés sur la recherche;
- veulent obtenir une exposition à un portefeuille diversifié de titres de sociétés à grande capitalisation;
- tolèrent un niveau de risque de placement moyen.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de catégorie F du fonds.

### Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie F du fonds sont de 0,95 % de la valeur de la catégorie F du fonds.

Puisque ce fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable par Veritas à l'égard des parts de catégorie F du fonds.

## Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir ou vendre des parts du fonds.

| Frais                                      | Ce que vous payez   |
|--|---|
| Frais de services de conseils en placement | Les parts de catégorie F du fonds sont offertes aux investisseurs possédant un compte à services rémunérés à l'acte auprès de l'entreprise de leur représentant et laquelle a signé une convention avec Veritas. Vous payez des frais à l'entreprise de votre représentant pour des conseils en placement et d'autres services. |
| Frais d'opérations à court terme           | Jusqu'à 5 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 120 jours de leur souscription. Ces frais sont remis au fonds.  |
| Frais de changement de catégorie           | Jusqu'à 2 % de la valeur des parts dont vous demandez le changement de catégorie. Ces frais sont remis à votre représentant.  |

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Veritas ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Veritas Asset Management Inc.  
100 Wellington Street, TD West Tower  
Suite 3110, P.O. Box 80  
Toronto (Ontario) M5K 3E7  
Téléphone : (416) 866-8783  
Sans frais : 1 (866) 640-8783  
info@veritasfunds.com  
[www.veritasfunds.com](http://www.veritasfunds.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).